

Comité Technique Ministériel du 08 novembre 2022

(mixte présentiel et visioconférence)

Compte-rendu



Délégation CGT : Philippe GARCIA, Isabelle ROBERT, Gaëtan SILENE, Ivan CANDÉ, Philippe DEBAT

Ce CTM avait 5 points inscrits à l'ordre du jour, seuls 4 points ont été traités.

- 1) Approbation de neuf procès verbaux
- 2) Projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des agents relevant des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de la transition énergétique
- 3) *Projets de décrets portant création des corps des personnels d'exploitation de VNF et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État*
- 4) Projet de décret portant convention type de mise à disposition des services de l'État chargés de la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023
- 5) Projet d'arrêté d'attribution d'une prime informatique aux professeurs des LPM

Le retrait du point n°3 de l'ordre du jour obtenu grâce à l'action ▼

(une seule abstention permet à un texte d'être adopté, la CGT et FO n'ont pas voulu prendre ce risque)

Ferme opposée aux projets de décrets scindant le corps des personnels d'exploitation en deux, dont un spécifique à VNF, la CGT avait déjà communiqué sa position et exposé ses revendications :

- courriers au ministre du MTECT, au ministre délégué chargé des transports et à la directrice de la DGAFP
- motion déposée auprès des ministres, de la DGAFP, de la DGITM, de la DMR (direction des mobilités routières, ex DIT) et du directeur général de VNF
- rejet de la présentation du résultat des négociations entre la DGAFP et le MTECT lors de la réunion organisée par le DRH le 28 octobre 2022

Aussi en découvrant les documents envoyés pour le CTM et l'évolution des projets de textes, en défaveur des agents, la CGT s'est mobilisée pour empêcher leur adoption :

- mobilisation des personnels d'exploitation avec leurs élu-e-s devant la salle de réunion du CTM : rassemblement organisé par la CGT avec FO

Résultat de l'action :

- le SG du ministère a contacté le cabinet ministériel et annoncé le retrait du point de l'ordre du jour
- le sujet statutaire des personnels d'exploitation fera l'objet d'un nouveau cycle de discussions début 2023

Conclusion :

- la mobilisation et l'action paient !
- 2^{ème} étape : obtenir l'abandon du projet > poursuivre la mobilisation



Motion de la CGT, reprenant son argumentaire et ses revendications, envoyée la veille au ministre et au SG



Suite au retrait du point relatif à la réforme statutaire du corps des PETPE, le CTM a pu se tenir.

Lire la [déclaration liminaire](#) de la CGT, prononcée à l'ouverture de la séance.



Réponses du Secrétaire Général (SG)

suite aux interventions préalables des Organisations Syndicales (OS)

Paiement du solde des ISS et IS 2020

Les crédits budgétaires pour le versement en une seule fois sont suffisants et couvrent bien les établissements publics. Reste les problèmes de cadencement des paiements. Concernant les impacts fiscaux, il faudra être attentif aux répercussions sur les agents et une attestation de revenu exceptionnel pourra être établie et délivrée par la DRH. Une relance sera faite auprès du cabinet à ce sujet.

Commentaire CGT



La CGT a exigé cette attestation de revenu exceptionnel comme palliatif, puisque le ministère refuse que ce revenu exceptionnel soit défiscalisé : voir notre courrier adressé au ministre du MTECT et au ministre de l'Économie et Finances (<https://equipementcgt.fr/spip.php?article9324>).

Nous avons donné à la marche à suivre sur notre site internet pour atténuer l'impact fiscal de ce revenu : <https://equipementcgt.fr/spip.php?article9336>

« Méthode de déclaration des revenus exceptionnels > déclaration 2022 - revenus 2021 ».

Effectifs

Le SG ne souhaite pas revenir sur les arbitrages présentés en CTM budgétaires tout en rappelant que l'énergie, la prévention des risques et le secteur des transports en lien avec la loi 3DS étaient affichées comme prioritaires.

Commentaire CGT

Le ministère refuse obstinément d'indiquer comment il compte pourvoir les postes en 2023, alors que pour maintenir les effectifs, il faudra recruter plus d'agents que les années précédentes. A ce stade on peut s'interroger sur les déclaration du ministère concernant la stabilité des effectifs ! (notamment avec la perspective des transferts liés à la loi 3Ds qui vont s'étaler jusqu'en 2025).

Revue des missions

Le SG rappelle que l'objectif est de réduire le rythme des réorganisations mais que celles en cours doivent arriver à leur terme. S'il doit y en avoir de nouvelles elles seront limitées en nombre et seront partagées avec les organisations syndicales. Cependant, si le parlement vote des orientations, elles devront être mises en œuvre.

Commentaire CGT

Serait-ce un tournant dans la volonté de la haute administration à impulser des restructurations ? Nous jugerons au fil du temps.

Le secrétaire général ne devait sans doute pas s'adresser à notre organisation en parlant de « partager avec les organisations syndicales » car il sait bien que la CGT ne partage pas la mise en œuvre de restructurations, elle les combat.

Décret relatif à la durée minimale ou maximale sur un poste

Le SG indique que le texte reprendra la durée de trois ans (au lieu de quatre) en faisant référence à un amendement « de compromis » de la CGT. Le texte devrait être publié prochainement.

Commentaire CGT



Si le texte est bien remanié en tenant compte de nos revendications (se reporter à notre article : <https://equipementcgt.fr/spip.php?article9325>), alors nous nous félicitons que les autres organisations nous aient rejoint par deux fois dans un vote « contre » ce projet lors du CTM. Preuve est faite de l'utilité d'un combat unitaire contre les orientations de l'administration.

Droit à la déconnexion

Le protocole soumis à la signature des organisations syndicales vient juste de leur être transmis. Celles-ci ont jusqu'au 28 novembre pour indiquer si elles souhaitent y apposer leur signature ou non.

Commentaire CGT

Nous vous avons indiqué les quatre revendications majeures à partir desquels nous jugerons ce projet d'accord, afin qu'il s'applique dès début 2023 et que le droit à la déconnexion ne soit plus un concept de salon !

Voir notre article « Télétravail et droit à la déconnexion : les revendications CGT portées dans le projet d'accord ministériel » <https://equipementcgt.fr/spip.php?article9321>



Recours aux cabinets de conseil privés

Le SG indique qu'il est trop tôt pour connaître la totalité des sommes payées pour l'année 2022. Il renvoie à l'annexe budgétaire correspondante qui donne un aperçu précis. Un rappel a été fait aux responsables de programmes sur la cible de baisse de 15 % à atteindre pour les sept groupes de marchandises identifiés en respect de la circulaire. Il informe que le ministère sera certainement entendu dans le cadre d'une enquête de la cour des comptes menée sur le sujet.

Commentaire CGT

La CGT persévère et veillera pour savoir si effectivement le ministère fait 6,3 millions d'économies sur la base des 42 millions dépensés en 2021. D'autant que le ministère n'aura plus besoin de recourir aux cabinets privés si son intention est bien d'arrêter les restructurations !

Enveloppes catégorielles

Le tableau de répartition des enveloppes catégorielles va être transmis aux organisations syndicales.

Commentaire CGT

La CGT sera vigilante, car il ne faudrait pas que le ministère noie le poisson avec la dette ISS des corps techniques ou avec d'autres mesures qui ne relèvent pas du catégoriel !

Architecture ministérielle

Le SG réfute l'idée qu'il y aurait un « démembrement » du ministère en lien avec les établissements publics. Il assure qu'il n'y a pas de perte de « commandement » de celui-ci vis à vis des préfets. D'ailleurs, il se veut rassurant sur la prise en compte par ceux-ci des missions du pôle ministériel qui seraient « *en haut de la pile* », s'il se réfère à sa tournée dans les services déconcentrés en lien avec le dialogue de gestion.

Commentaire CGT

Nous ne sommes pas crédules ! Le ministère n'arrive pas à piloter les services, l'exemple des couacs pour l'organisation des élections en témoigne. Si le ministère n'arrive pas à organiser la chaîne de commandement de ses propres services, alors quel poids peut-il avoir sur les préfets placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'Intérieur !

Sobriété énergétique

En référence à la fermeture de l'administration centrale le 31 octobre s'intégrant dans les mesures du plan de sobriété énergétique, le SG admet qu'il faudra certainement mener d'autres expérimentations en la matière. Dans la mesure où le chauffage n'étant pas allumé en ce mois d'octobre particulièrement doux, il est difficile d'en mesurer tous les impacts. Il n'exclut pas la possibilité de proposer aux agents d'être soit en congé soit en télétravail ces jours de fermeture.

Commentaire CGT

L'inertie à agir contre le réchauffement climatique depuis plus de 20 ans se traduit inéluctablement par une hausse des températures qui permet naturellement des économies de chauffage. Ca tombe en pleine crise énergétique sur fond de guerre ! Pour la CGT, il faudra être un peu plus sérieux et évaluer ce sujet sur la durée, y compris l'été lorsque les climatiseurs tourneront à plein régime !

Élections professionnelles

Le SG n'accepte pas les termes de « désordre » ni « d'improvisation » en lien avec l'organisation des scrutins. Il tient à remercier les équipes qui y travaillent.

Commentaire CGT

Nous venons d'exprimer plus haut dans ce compte-rendu les difficultés de transmission de la chaîne de commandement. Nombre de listes électorales sont toujours erronées, ce qui est très préoccupant, alors qu'elles seront figées au 14 novembre. Au jour du CTM, il ne reste que 2 jours à l'administration pour faire le travail en tenant compte du 11 novembre et du week-end qui suit. Chacun jugera dans quelle urgence et pression pour les équipes, les opérations de vote sont préparées !

Forfait mobilité dans les lycées professionnels maritimes (LPM)

Le DRH indique qu'une difficulté est en passe d'être réglée dans un lycée professionnel maritime et qu'il n'en recense pas ailleurs.

Agences de l'eau

Des éléments sont en cours d'étude et semblent plutôt favorables à l'évolution du processus.

Plan de requalification ETST / Dessinateurs

Le DRH rappelle que cette disposition ne dépend pas que du ministère mais de la DGAFP aussi. Il espère pouvoir aboutir avant la fin de l'année.

La CGT mesurera encore une fois la capacité d'arbitrage du MTECT face à une fonction publique inflexible.

Plans de requalifications de C en B et B en A

Le DRH renvoie à l'agenda social à élaborer début 2023.

Centres de gestion financière (CGF)

Pour mémoire : la circulaire n° 6251-SG du 10 mars 2021 du Premier ministre entérine la création d'un CGF qui mutualise les fonctions d'ordonnateur par délégation et de comptable public. Elle précise que l'année 2022 devra voir la mise en place par chaque ministère d'au moins un CGF. Sur la base d'un bilan partagé de son fonctionnement, ce modèle d'organisation serait ensuite généralisé à partir de 2023.

Le « guide d'accompagnement RH » promis par Bercy, sur les conséquences du transfert des CPCM vers les centres de gestion financière et annoncé pour janvier 2022, n'est toujours pas publié...

L'expérimentation est toujours en cours, mais dans la continuité il y a un déploiement sur l'ensemble des services.

Commentaire CGT

Il n'y a eu aucun bilan de l'expérimentation, alors qu'il y a un déploiement sur l'ensemble des services. L'expérimentation ne consistait pas à savoir si c'est pertinent ou non, mais seulement à évaluer les difficultés de mise en place. La CGT n'a pas la même définition que l'administration de l'expérimentation, alors qu'il y en a plusieurs en cours : transfert de l'IFSTTAR au ministère de la recherche ; mise à disposition à titre expérimental durant 8 ans dans le cadre de la loi 3DS

Examen des points à l'ordre du jour

POINT n°1 - Pour avis

Approbation des procès-verbaux (PV) des CTM des

14 oct. 2019 ; 08 ju, 06 avril, 04 mai, 15 mai, 1er, 15 et 16 sept. 2020 ; 08, 21 juillet et 28 sept. 2022

Votes unanimes « **Pour** » des organisations syndicales

La CGT, après avoir remercié les personnels en charge de ce travail, s'étonne qu'il ne puisse pas y avoir une réalisation et un suivi plus réguliers dans la rédaction et la publication des PV. Se retrouver avec près d'une dizaine de PV qui pour certains datent de plusieurs années, ne permet pas un travail de relecture suffisamment qualitatif. Suite à notre questionnement sur les raisons d'une telle situation, le SG pointe les difficultés liées à la crise sanitaire ayant engendré du retard mais il pointe aussi un manque d'effectifs !

La CGT a demandé que des solutions soient apportées dès le début du prochain mandat en format CSA ministériel.

POINT n°2 - Pour avis

Projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des agents relevant des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de la transition énergétique

VOTE (Point n°2)

Pour : CFDT

Contre : CGT, FSU

Abstention : FO

La CGT rappelle que c'est l'administration qui, unilatéralement a imposé le vote électronique contre l'avis des organisations syndicales pourtant concernées au premier chef. Elle fait état de dysfonctionnements pouvant porter atteinte au bon déroulement des scrutins. Elle s'inquiète notamment d'erreurs sur les listes électorales, du risque de confusion entre les modalités de votes du MTECT et du ministère de l'Intérieur avec des difficultés particulières dans les DDT-M et du risque de manque d'accessibilité aux bornes de votes pour les personnels n'ayant pas de poste informatique attiré.

Les deux amendements au texte déposés par la CGT sont intégrés mais nous réitérons notre opposition à ce mode de scrutin et votons contre le texte. A noter que l'avis du CTM est requis sur un texte qui institue plusieurs échéances qui sont déjà passées, alors que le texte prévoit la stabilisation des listes électorales pour le 14 novembre, alors que nous votons le 8 novembre !

POINT n°3 - Pour avis

Projets de décrets portant création des corps des personnels d'exploitation de VNF et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État (PETPE)

Point retiré de l'ordre du jour

POINT n°4 - Pour avis

Projet de décret portant convention type de mise à disposition des services de l'État chargés de la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

VOTE

Pour : -

Contre : CGT, FSU

Abstention : FO, CFDT

Même si le ministère est peu concerné par cette mise à disposition, il s'agit pour l'essentiel d'agents du MASA, il s'agit une fois de plus d'une perte de mission pour les DDT(M). Ce point est passé pour avis au CTC des DDI le 13 octobre dernier, la CGT s'y est opposée. Il est également soumis au CT du MASA où la CGT s'est également opposée.

Pour la CGT, ce transfert de compétences vers les collectivités, traduit encore un désengagement de l'État à conduire des politiques efficaces qui intègrent tous les volets de la lutte contre le dérèglement climatique. En transférant la gestion du FEADER aux régions, le lobby de l'agrobusiness aura plus de prise sur des décideurs, alors que les régions seront en compétition les unes par rapport aux autres !

Projet d'arrêté d'attribution d'une prime informatique aux professeurs des lycées professionnels maritimes (LPM)

VOTE

Pour : CFDT, FSU

Contre : -

Abstention : CGT, FO

La Prime informatique aux professeurs des LPM est l'application d'un décret Éducation Nationale qui se traduit par l'attribution d'une « prime d'équipement informatique » pour les personnels enseignants des lycées maritimes. Cette prime (176 €) est imposable, sa valeur se situe donc entre 130 et 140 € net.

La CGT ne s'oppose pas à la mise en œuvre d'une telle prime, mais celle-ci ne couvre pas les frais inhérents à l'investissement et l'usage de matériel informatique, alors qu'au ministère, les agents en travail déporté ou télétravail doivent bénéficier d'un équipement spécifique.

La prime proposée couvrirait simplement les frais de consommables (encres, papier).

Vœu soumis au CTM par la CGT

Le Comité Technique Ministériel, forme le vœu que chaque personnel enseignant relevant du ministère chargé de la mer affecté au sein des lycées professionnels maritimes, soit doté par le ministère d'un équipement informatique adapté, notamment, ordinateur portable, écran fixe, imprimante

VOTE

Votes unanimes « **Pour** » des organisations syndicales

